

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 7 mars 2024 Par suite d'une convocation en date du 1^{er} mars 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 7 mars 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 Délibération n° 06_2024</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, André MORARD, Carole ETTORI, Alexandre BAUDET, Gaëlle MESSINA, Aline SIMOES, Véronique LEGENDRE, Rémi BESSERER Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Sébastien REY-GORREZ), Yanis ETHEVE (a donné pouvoir à Jérémie COURLET) Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

Objet : INTERVENTION ONF : CONVENTION

Monsieur le Maire donne la parole à M. RIESEN Jérôme, technicien ONF, pour donner un état des lieux de la forêt communale des Devins et donner des explications sur les raisons qui ont poussé à réaliser en urgence une grosse coupe sanitaire dans la parcelle n° 6.

Il explique donc que les épicéas présents dans la forêt des Devins sont touchés les scolytes. Ce sont des petits insectes qui s'attaquent à l'écorce de l'épicéa et de ce fait l'assoiffe. Il explique que normalement pendant l'hiver l'insecte est en pause et n'attaque pas les écorces. Or avec le réchauffement climatique et donc les hivers avec peu de jour de gel, les scolytes continuent leurs cycles de vie et donc de plus en plus d'arbres sont touchés. C'est pourquoi l'ONF a proposé à la municipalité de débiter de toute urgence cette coupe sanitaire, afin de ralentir ces attaques de scolytes et ainsi contenir l'épidémie. Une réunion d'information ouverte à tous aura lieu sur place le samedi 16 mars 2024 à 10h00 avec le technicien de l'ONF.

Le bois ainsi coupé sera ensuite vendu et destiné à plusieurs filières.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention avec l'ONF permettant l'assistance technique de l'ONF et une convention pour la vente groupée de bois. Monsieur le Maire sollicite donc le conseil pour la signature de ces deux conventions ci-annexées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ces deux conventions avec l'ONF.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p>
--	---	---

